

Analyse de situations professionnelles

Étude de cas n° 13

Des filles chez les garçons

Cas proposé par **Jean-Pierre OBIN**
Inspecteur général de l'éducation nationale (IGEN) honoraire
Expert associé au Centre international d'études pédagogiques

Mars 2010

I. Présentation du cas	2
Contexte	2
II. Pièce annexe	4
Rapport concernant Mlle ... Leila, élève de seconde ..., par le professeur principal, Mme ...	4
III. Informations complémentaires	6
Les élèves	6
Les faits	6
IV. Questionnement	7

I – Présentation du cas

Contexte

Le lycée, polyvalent, est situé dans une commune qui connaît un fort développement urbain. Il compte 1 020 élèves (2/3 en lycée et BTS, 1/3 en sections professionnelles industrielles) et jouit d'une réputation mitigée : les résultats aux examens sont très bons mais la relation avec l'environnement, constitué de cités HLM, peut être conflictuelle.

L'établissement possède un internat construit sur 2 niveaux, l'un pour les garçons, l'autre pour les filles. Un escalier extérieur et deux portes coupe-feu, jamais fermées à clef, permettent de passer d'un niveau à un autre. L'internat accueille 38 élèves en 2009/2010 répartis en deux catégories : l'essentiel appartient au pôle volley-ball, réside généralement dans les communes limitrophes et est astreint à un entraînement de 16h30 à 18h30 quatre fois par semaine. Une dizaine d'internes est scolarisée en BTS ou dans des filières professionnelles spécifiques et vient de communes très éloignées, voire d'autres académies.

Une véritable politique de la citoyenneté et du savoir-vivre ensemble est conduite par les CPE et les assistants d'éducation. Depuis la rentrée, toutefois, les manquements au règlement intérieur et les incivilités augmentent. Les assistants d'éducation vivent mal cette montée de la violence verbale entre élèves et de l'irrespect à leur égard et l'expriment à la direction.

Leila est élève en seconde générale, elle est née en 1994. Elle habite dans une commune rurale et a pour passion le volley-ball. Elle est interne et boursière. Ses résultats scolaires ont été catastrophiques le 1^{er} trimestre. Leila connaît très peu son père, enseignant vivant dans une autre région, et sa mère est décédée fin juillet 2009, quelques semaines après l'inscription de la jeune fille au lycée. Elle vit, depuis son plus jeune âge, avec sa grand-mère ou ses oncles.

Les faits se déroulent la dernière semaine du mois de janvier 2010. Mlle G, surveillante d'internat, est alertée vers 2h30 du matin par des chuchotements. Elle se lève et se rend compte qu'une élève, Sandra, est en communication téléphonique avec sa mère. La jeune fille a subi un bizutage aux environs de 23h (de la pâte dentifrice répandue sur tout son lit) et elle en est bouleversée. La surveillante prend note des faits, rassure l'élève et promet de rédiger un rapport au CPE (conseiller principal d'éducation).

Avant de retourner dans son logement, elle fait un tour des chambres et se rend compte que trois jeunes filles, dont Leila, manquent à l'appel. Elles ont pourtant dîné avec le groupe et étaient présentes au pointage de 22h. Mlle G. cherche dans tout l'étage, en vain. Elle s'apprête à alerter le responsable de service ce soir-là, puis se ravise et choisit d'informer d'abord son collègue de l'étage au-dessus. Les deux surveillants, craignant une fugue de grande ampleur, se lancent dans une vérification des chambres des garçons. Et c'est là qu'ils découvrent les trois filles, dans des positions plus ou moins compromettantes, dans les chambres des garçons : Leila est en compagnie d'un jeune volleyeur. Idem pour une autre fille de 2^{nde} générale. La troisième, hébergée provisoirement, est élève d'un lycée voisin dont l'internat a été provisoirement fermé pour des raisons de mise en sécurité. Elle est surprise en compagnie d'un jeune de bac pro, interne car résidant dans une commune éloignée.

Le vendredi matin, au petit déjeuner, le CPE est mis au courant des faits, puis un rapport écrit est remis au proviseur à 8h. Les 5 élèves du lycée sont convoqués au bureau du chef d'établissement à la récréation de 9h30, et les parents le sont dans la journée. Les jeunes se voient signifier une mesure conservatoire pour l'internat jusqu'à la tenue d'un conseil de discipline. Dans la matinée, un échange téléphonique a permis d'informer la direction du LP du comportement de son élève.

Les différentes convocations sont rédigées le vendredi même et le conseil de discipline est appelé à se tenir le mardi précédant le départ en vacances.

Le proviseur prépare ses interventions devant le conseil, quand un intense jeu d'influences se met en place. L'enseignante d'EPS, coordonnatrice du pôle, craint une exclusion définitive de ses quatre élèves et entrevoit l'incidence sur son effectif de joueurs. L'élève scolarisée dans l'autre établissement a des difficultés à venir en cours depuis l'incident. L'infirmière et l'assistante sociale produisent des témoignages spontanés, très argumentés, en faveur de Leila. L'infirmière laisse entendre qu'elle l'hébergerait le cas échéant dans son logement de fonction...

Le conseil de discipline est ouvert par un énoncé des faits puis, à la suite des précisions sur l'identité des élèves concernés, deux représentants des personnels manifestent une certaine émotion. Un enseignant, originaire de la même commune que la mère de Leila, dit l'avoir parfaitement connue. Le représentant des personnels TOS (techniciens, ouvriers et de services), en tant que responsable syndical académique, a eu lui aussi connaissance de la situation de cette femme qui exerça longtemps comme OEA (ouvrier d'entretien et d'accueil) dans un collège.

[Retour sommaire](#)

II – Pièce annexe

Rapport concernant Mlle ... Leila, élève de seconde ..., par le professeur principal, Mme ...

Leila est une jeune fille agréable, avec un comportement assez correct.

En début d'année scolaire, elle semblait être perdue au sein de la classe et séparée de ses camarades. Elle s'isolait au fond de la salle et parfois paraissait être partie ailleurs ou cherchait à "faire la belle", gentiment, pour qu'on fasse attention à elle.

Ces attitudes m'ont intriguée et nous avons alors discuté. C'est ainsi que j'ai appris que sa mère était décédée au mois de juillet suite à une longue maladie. Elle vit avec sa grand-mère, son frère (20 ans) et sa sœur (23 ans), à Elle est donc interne et intègre le pôle volley.

Elle reconnaît être perdue dans la classe car elle ne connaît encore personne.

Ses mauvais résultats (7 de moyenne trimestrielle) viennent d'un manque d'organisation : "je suis débordée et il faut que je m'organise".

Elle est restée deux semaines, voire trois, sans son matériel de sciences physiques. J'ai fini par lui acheter un classeur pour ranger ses cours.

Je lui ai proposé d'aller voir l'assistante sociale, mais elle a refusé. Elle a promis d'être à jour la semaine d'après, chose qui a été faite.

À mon avis, Leila recherche des marques d'affection, qu'on fasse attention à elle. Je ne pense pas qu'elle ne soit pas entourée au sein de sa famille, mais peut-être pas comme on ressent la tendresse d'une maman.

Malgré de très grosses lacunes et difficultés, Leila a fait de son mieux pour suivre les cours, aussi bien de sciences physiques que d'autres matières.

Suite à son renvoi de l'internat, j'ai discuté avec Leila qui a reconnu les faits en se reprochant cette mauvaise attitude.

Elle rentre le soir soit en prenant le taxi les jours où elle n'a pas entraînement au pôle, soit avec sa tante, qui vient la chercher après le volley-ball.

Ses résultats scolaires, déjà faibles, ont diminué. "Je suis fatiguée, Madame, le soir en rentrant, mais je vais faire des efforts".

Leila aurait bien voulu devenir sage-femme, mais ses résultats l'ont vite découragée.

Je pense que c'est une élève assez volontaire, consciente d'avoir commis une grosse erreur.

Je souhaite qu'après nos discussions elle ait pris conscience qu'il y a des choses auxquelles il faut faire attention.

Son comportement n'a pas changé dans la classe, à laquelle elle s'est bien intégrée au cours du deuxième trimestre. Seuls le travail et les résultats ont encore chuté.

J'espère qu'elle sera réintégrée à l'internat et qu'elle aura aussi un suivi avec la psychologue du lycée. D'autre part, en étant au pôle volley, cela lui permet d'avoir des cours de soutien réguliers pour mieux réussir.

De mon côté, je continuerai à discuter en espérant que cela l'aidera à acquérir un peu plus d'assurance en elle-même.

[Retour sommaire](#)

III – Informations complémentaires

L'auteur du cas est l'adjoint du lycée.

Les élèves

La mère de Leila est décédée à l'hôpital psychiatrique, où elle était internée depuis plusieurs années.

Le père a conservé la tutelle de sa fille, mais ne la voit jamais. Un oncle a entrepris une démarche judiciaire pour récupérer la tutelle de Leila. Le lycée ne connaît pas l'adresse du père et ne traite qu'avec la grand-mère ou les oncles de Leila.

L'élève du LP est accueillie dans le cadre d'une convention passée entre les deux établissements.

La seconde jeune fille du lycée est une très bonne élève. Les parents, très croyants et puritains (église évangélique), sont scandalisés par les faits. Elle reçoit une gifle magistrale dans le bureau du proviseur.

Les parents des trois garçons ne cherchent pas à disculper ou soutenir leur enfant. Ils soutiennent le proviseur dans sa demande de sanctions, sauf l'oncle de Leila qui ne dit rien.

Deux filles sont mineures (16 ans), les autres élèves sont majeurs.

Aucun des élèves n'a eu de conseil de discipline ni de sanction jusqu'alors.

Les faits

Les élèves ont été surpris dans diverses positions : Leila et son copain étaient habillés et assis sur un lit ; un couple était endormi sous les draps ; le dernier couple était nu et se douchait. Ces quatre-là avouent avoir eu des relations sexuelles, pas Leila et son copain.

Ces rencontres nocturnes avaient lieu depuis un mois, selon les aveux des élèves.

Les dortoirs sont organisés en chambres doubles, les mineurs et les majeurs ne sont pas séparés. Un distributeur de préservatifs se trouve à l'entrée de l'infirmerie, accessible aux internes.

L'élève du LP est "exclue" 10 jours de l'internat en attendant une convocation d'un éventuel conseil de discipline dans son établissement.

L'affaire du bizutage de Sandra est provisoirement mise de côté.

[Retour sommaire](#)

IV – Questionnement

Quelle analyse faites-vous de cette situation ?

La démarche proposée pour l'analyse de ce type de situations est détaillée dans le document de l'auteur intitulé "[grille d'analyse](#)"

Les principales questions à se poser sont récapitulées ci-dessous :

" (...) Les grilles d'analyse le plus souvent utilisées – psychologiques, psychanalytiques, sociologiques ou psychosociologiques – sont extérieures à la sphère professionnelle des personnels de direction. Leur utilisation permet souvent d'éclairer une situation, mais rarement de mieux agir : le chef d'établissement n'est ni un thérapeute ni un travailleur social. La grille d'analyse proposée ici est fondée à l'inverse sur les normes d'action *internes* des situations professionnelles scolaires : le droit, norme interne de l'institution ; la morale et l'éthique, normes d'action intériorisées des acteurs (...).

Le droit

(...) En pratique, l'étude de cas se poursuit donc par la recherche des éléments et des aspects juridiques présents (ou qui devraient l'être) dans la situation. Les questions le plus souvent posées par l'animateur pour lancer ou relancer cet examen sont :

- que doit-on faire (ou surtout ne pas faire) dans cette situation ?
- que devrait faire (ou surtout ne pas faire) tel protagoniste dans la situation ?
- que disent les textes (le décret de 1985, le règlement intérieur...) à ce propos ?
- d'autres parties du droit ne sont-elles pas concernées ?

La morale

(...) En pratique, l'étude de cas commence par l'examen des éventuels éléments moraux présents dans la situation, autour de deux questions bien distinctes :

- certains comportements peuvent-ils se comprendre par les impératifs moraux de certains protagonistes ?
- l'égalité de dignité de tous a-t-elle été respectée ?

L'éthique

(...) En pratique, après avoir balisé le cas par les obligations morales et juridiques, l'étude se poursuit par l'abord de la dimension éthique, autour de deux recherches successives bien distinctes :

- l'élucidation des conduites d'acteurs, en particulier des valeurs au nom desquelles ils agissent ou proposent d'agir ;
- la recherche de la meilleure (ou moins mauvaise) manière d'agir si l'on était à la place de... (du chef, de l'adjoint...).

Dans cette toute dernière partie de l'étude, directement centrée sur les perspectives d'action, les questions le plus souvent posées aux membres du groupe par l'animateur sont :

- au nom de quoi proposez-vous cette solution ?
- comment, selon vous, agir au mieux pour...(l'élève, le professeur, la famille, vous-même, l'établissement...)?
- quelles tensions percevez-vous entre ces choix possibles et les dimensions juridiques et morales ?
- en fin de compte, que choisissez-vous de faire et pourquoi ? "

[Retour sommaire](#)